



CONSEIL DÉPARTEMENTAL BOUCHES-DU-RHÔNE

**DGAS**

# La protection de l'enfance est en **DANGER**

## Nous avons le devoir d'agir !

**R**éunis nombreux le 30 mars dernier pour évoquer la situation spécifique de la mission de protection de l'enfance, notre assemblée générale a permis de revenir sur les thèmes abordés le 10 mars dernier avec la Collectivité mais aussi de faire un focus particulier sur la problématique générale d'absence de places dédiées aux enfants que nous avons le devoir de protéger.

Force est de constater que, sur le plan de la Protection de l'Enfance, rien de concret n'a pu être annoncé et que ces derniers mois la tension n'a fait que monter : les problématiques demeurent intactes et la maltraitance des enfants ou adolescents est de nouveau au centre des discussions.

En effet, si l'espace accueil enfant (EAE) offre un lieu rassurant, sécurisant et digne de l'accueil que l'on se doit de réserver aux enfants confiés au Département, le manque aigu de places est responsable des dérives constatées sur le plan de la qualité des prises en charge, de la sécurité et de la protection due aux enfants.

**L'absence de places adaptées aux problématiques complexes** entraîne des mises en échec répétées de ces placements, ce qui participe à l'errance et à la maltraitance de ces enfants. Par exemple, pendant près de 3 semaines, tous les jours, une adolescente est présentée à l'EAE dès 11h00, l'accueil obtenu la veille n'étant accordé que pour une nuit... Ces dérives auxquelles nous assistons nous font tristement penser au traitement des SDF par le Samu social, ce qui ne peut perdurer.

Les professionnels présents ont également parlé de la remise en question systématique du terrain par la Direction de l'Enfance : « qu'avez-vous fait ? ».

**Cette remise en question permanente et récurrente des agents du terrain est insupportable et mal vécue** car elle cible les agents comme seuls responsables des situations insolubles alors que le problème de fond est l'absence de places d'accueil et relève de la responsabilité du Département.

**Nos organisations syndicales avec les personnels concernés ne cessent de le dénoncer et le Département ne peut continuer à se dérober. Il doit innover et anticiper, mener une politique de l'enfance ambitieuse et à la hauteur des besoins repérés !**

**De plus, se rajoute la lourdeur administrative, les demandes à faire et à refaire sans cesse, sans résultats...** Sans compter que, sur certains territoires, les relations avec les inspecteurs, enfermés dans leur forteresse, sont difficiles et tendues... Cela ne peut continuer ! Un courrier de demande de RDV à la DITAS va être rédigé dans ce sens.

Aujourd'hui, la nouvelle politique concernant les PAD se met en place dans les pôles Enfance et les MDS : les référents ASE n'ont plus connaissance des PAD en cours, les collègues de prévention ne sont pas mieux lotis en la matière. L'absence de vision globale, d'information sur la problématique spécifique de la famille bénéficiant d'un PAD



entraîne une mise en danger supplémentaire des enfants confiés au titre de cette mesure. Se rajoute le manque général de places en PAD et l'absence d'interventions sur les quartiers Nord. Le retrait total des équipes ASE sur les PAD est mesurable aujourd'hui. Le Département est donc responsable de la non-protection des enfants et des situations de maltraitance à venir !

**Nous sommes également revenus sur les modes de fonctionnement des MDS** dans lesquelles tous les modèles d'organisation ne sont pas identiques. Sur certains sites, L'AED est pris en charge par les équipes qui traitent les IP, sur d'autres on repère l'absence du binôme nécessaire au travail de l'AED et on repère également l'absence de formation spécifique pour les enquêteurs « agrément adoption ou la kafala... »

**La mission de prévention a été délaissée dans notre Département ces dernières années et doit être de nouveau mise en avant.**

**Par ailleurs sur la question du budget éducatif**, les travailleurs sociaux continuent à faire une avance des frais pour pouvoir travailler auprès des enfants et nous le contestons. Seule la liste de frais préétablie par les services donnerait lieu à un remboursement alors que des collègues engagent des dépenses spécifiques, ayant du sens dans le cadre des mesures éducatives exer-

cées. L'avance systématique des frais engagés pour travailler auprès des enfants est difficile à tenir sur la durée. Nous sollicitons l'augmentation du budget éducatif et une application identique à toutes les MDS (les agents concernés sont les EJE, les référents ASE et d'IP, les CESF).

**Devant les attaques faites aux missions les plus essentielles, nos organisations syndicales ayant pris connaissance du point de décision du Défenseur des droits, mais aussi du rapport de la Cour des comptes et des préconisations de cette dernière en matière de protection de l'enfance a décidé d'agir !**

**Notre cahier revendicatif** porte sur la création d'un nouveau lieu de vie d'au moins 30 places, sur un dispositif d'accueil d'urgence renforcé, sur la création de postes supplémentaires en prévention sociale et en protection de l'enfance, mais aussi sur la création d'un pool spécifique "renfort Covid-19" pour faire face au maintien des missions de services publics durant la pandémie.

**La situation départementale est extrêmement tendue, les partenaires associatifs comme la Sauvegarde 13 ou l'association JB Fouque qui font le même constat ont saisi nos syndicats et c'est ensemble que nous avons décidé d'interpeller Madame la Présidente. Un courrier est parti en ce sens.**

**Nos organisations syndicales ont choisi la date du 18 mai 2021 pour faire entendre l'intérêt premier de l'enfant et c'est ensemble que nous construirons la mobilisation.**

**Ensemble,  
les professionnels  
de la protection  
de l'enfance  
se mobilisent  
pour imposer  
l'intérêt supérieur  
de l'enfant !**